



# Anse

## informations

Lettre d'information municipale

numéro 285 – Novembre 2019

SITE INTERNET

[www.mairie-anse.fr](http://www.mairie-anse.fr)

### Lutte contre le moustique tigre

#### Informations de l'EIRAD. (entente interdépartementale de démoustification)

En réponse à notre demande pour actions à mener en vue de lutter contre le moustique tigre.

« Le moustique tigre est une espèce dont le gîte originel se compose de creux d'arbres et de creux de rochers. Dans son aire d'origine, il se développe dans des régions au climat similaire au notre (alternance de périodes froides, voire très froides et de périodes douces).

C'est un moustique associé aux hommes, doué d'une grande plasticité. De ce fait, il peut s'installer dans une grande diversité de milieux. Leurs points communs :

- Approvisionnement par l'eau de pluie
- Alternance de période en eau et à sec
- Faible diversité biologique

Compte-tenu de la diversité des milieux et de la multitude des gîtes larvaires, la lutte contre cette espèce passe donc avant tout par la gestion des récupérations de l'eau de pluie, et l'ensemble des contenants pouvant servir de gîtes.

La question de la Mairie concerne les actions environnementalement acceptables pouvant être menées par la commune pour éradiquer le moustique tigre quand il est présent.

Pour rappel, le moustique tigre a colonisé 3 continents en 50 ans, et il est désormais **impossible de l'éradiquer quand il est présent**. Il faudra donc

s'habituer à sa présence et mettre en œuvre de nouvelles habitudes afin de réduire sa nuisance.

Concernant la lutte physique contre le moustique tigre, il faut savoir que les traitements larvicides des gîtes larvaires, et/ou le piégeage des adultes ne sont que des actions complémentaires aux actions de prévention et insatisfaisants, puisque d'une part les traitements larvicides disparaissent rapidement des milieux (et qu'une nouvelle génération de moustique apparaît tous les 7 à 10 jours) et d'autre part le piégeage adulte ne fonctionne que si la population est la plus minime possible.

Les gîtes larvaires étant majoritairement sur le domaine privé, la meilleure gestion passe donc par une importante communication adaptée auprès des différents publics. »

En tant que particulier vous avez la possibilité d'adresser une demande d'intervention de démoustification à votre domicile auprès de l'EID Rhône-Alpes depuis le formulaire de demande d'intervention.

La Municipalité va donc mettre un référent moustique tigre qui pourra répondre aux questions des habitants, et permettre à la collectivité d'être exemplaire quant à la gestion du moustique tigre sur notre commune.

<https://www.eid-rhonealpes.com/>

### Reprise au terme d'un contrat de concession

Un important travail de numérisation du plan du cimetière et de mise à jour informatique a été réalisé et remis à jour.

Octroyée par le maire pour des durées de 15 et 30 ans, la concession funéraire fait l'objet d'un contrat : le concessionnaire loue une parcelle du terrain communal pour y installer une sépulture individuelle, collective ou familiale.

Mais une fois ce laps de temps écoulé, qu'advient-il de l'engagement et de la tombe ? Il existe deux cas de figure : le renouvellement du contrat ou l'abandon de la sépulture.

☛ La concession est reconduite

La famille qui veut prolonger son engagement doit s'en inquiéter, c'est à elle de démarcher la municipalité. Le

maire n'est absolument pas obligé par la loi d'informer les proches du défunt que la date d'échéance est proche ; il peut le faire éventuellement, mais ce n'est pas de sa responsabilité officielle.

La loi n'oblige pas la municipalité à prévenir par lettres les familles

#### ☛ Concessions temporaires

Le concessionnaire ou les héritiers **doivent adresser** un courrier à la municipalité en charge du cimetière pour demander le renouvellement du contrat pour un laps de temps équivalent ou différent de la période initiale. On dispose de deux ans après le terme du contrat pour procéder à cette requête.

En effet, la mairie peut reprendre la tombe 2 ans après échéance du contrat sans que cela nécessite aucune

formalité : ni arrêté municipal, ni publicité ne sont nécessaires à la reprise de concession.

Il est possible de changer la durée du contrat ; mais on ne peut pas modifier la nature même de la concession, individuelle, collective ou familiale, car cela serait aller à l'encontre du choix du concessionnaire initial hormis si c'est le concessionnaire initial qui souhaite ce changement

**Attention :** Le coût du nouveau contrat de concession peut varier par rapport au montant de base, car il est calculé sur les tarifs en vigueur au moment de reconduire la concession. C'est ce que stipule l'article L2223-15 du Code général des Collectivités territoriales : « Les concessions de 15 ou 30 ans sont renouvelables au prix du tarif en vigueur au moment de la date initiale du renouvellement ».

#### **La concession n'est pas reconduite**

Cela survient quand la famille ne veut plus de cette concession, parce qu'elle a excédé le délai de deux ans spécifié plus haut ou parce qu'elle ne s'est tout simplement pas manifestée, par oubli ou parce qu'il n'y a plus d'ayant-droit. Dans toutes ces situations, cela signifie que la famille perd tous ses droits sur la concession.

Si la famille ne veut plus s'en occuper, elle peut en avertir la commune par l'envoi d'une lettre annonçant l'abandon de la concession ; on en trouve des modèles types sur le site service public mairies.

**A savoir :** ce courrier doit préciser le numéro de la concession, ainsi que l'identité du demandeur, son lien avec la famille, le devenir des restes du défunt (ossuaire ou crémation), du monument (restitution ou abandon). L'abandon ne peut être déclaré que si l'ensemble des ayants droits s'accordent sur cette décision.

#### **Concessions à perpétuité ou concessions de 30 et 50 ans avant échéance**

Il arrive également que la tombe présente des signes d'abandon, par manque d'entretien. Il reviendra au maire d'en évaluer l'état avant d'enclencher la procédure de recouvrement, ainsi que le définit l'article 223-17 du CGCT : « Lorsque, après une période de trente ans, une concession a cessé d'être entretenue, le maire peut

constater cet état d'abandon par procès-verbal porté à la connaissance du public et des familles ».

Pour ce faire la mairie doit alors procéder au constat d'abandon après visite de la tombe ; il en avertit la famille par courrier AR s'il possède leurs coordonnées, en apposant une annonce précisant la date et l'heure de l'évaluation par affichage à la mairie et au cimetière s'il ne dispose d'aucune adresse.

C'est alors qu'on dresse le PV attestant de l'abandon de la sépulture et de sa vétusté.

La démarche n'est par ailleurs envisageable que si le contrat a dépassé les 30 ans et qu'il n'y a eu aucune inhumation pratiquée dans les 10 ans précédents.

**Attention :** le Maire ne peut remettre en circulation une concession où se trouvent encore la dépouille et la tombe du précédent occupant.

Des petites plaquettes ont été apposées sur les tombes concernées destinées à informer les familles afin de les inviter à se faire connaître en Mairie.

Pendant toute la durée de la procédure, qui s'étale sur 4 ans, chaque famille pourra intervenir pour remettre la concession en bon d'état d'entretien, dans ce cas la procédure de reprise sera alors levée.

A l'issue de cette période, la commune reprendra les emplacements restés dans le même état pendant ces 4 années.

C'est donc, peut-être, l'occasion, pour chacun des concessionnaires de procéder au nettoyage de sa concession : taille des branches des arbres qui empiètent sur les concessions voisines, enlèvement des mauvaises herbes, arrachage des gros arbres et arbustes qui soulèvent les concessions voisines, etc...

Nous sollicitons les personnes connaissant des descendants ou des ayants-droits à venir nous le signaler en Mairie.

**Pour toute demande de renseignement ou information à nous communiquer, veuillez-vous adresser auprès de notre service cimetière à la mairie.**

## Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves ... Brèves

### **Conseil Municipal**

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 9 décembre à 20 h, salle du Conseil Municipal.

### **Je fais un don fléché pour la restauration du château des Tours**

La ville de Anse a réalisé une première phase de restauration en 2006-2008 pour laquelle elle a obtenu le prix national des Rubans du Patrimoine en 2010. Aujourd'hui, la Commune a la responsabilité de sécuriser les abords du château et de finir de sauvegarder cet édifice classé monument historique. Les travaux porteront sur la restauration de la partie centrale du château : la charpente, la couverture de 150 m<sup>2</sup>, le retrait de la dalle béton au 3e étage, la façade et la réfection des murs intérieurs et extérieurs. La volonté est de renforcer l'ouverture de cet espace aux Ansois par le biais des associations et d'accueillir des événements, dans un lieu chargé d'histoire, afin d'optimiser sa valorisation et de développer le volet éducatif. La valeur de ce lieu est d'ores et déjà reconnue puisque le Château des Tours fait partie des 15 géosites

du Géopark Beaujolais et est un des 14 sites du Pays d'Arts et d'Histoire Beaujolais.

Le mécénat est l'affaire de tous : **Faites votre don qui ira directement pour votre château des tours en versant à la fondation du patrimoine.** Renseignements sur [www.mairie-anse.fr/Ma Mairie/Mécénat](http://www.mairie-anse.fr/Ma_Mairie/Mécénat).

### **Séq'Anse culturelle**

Loin de Garbo / collectif L'autre moitié, **Conte musical le vendredi 15 novembre à 20 h 30 à Ansolia.**

Darius et Greta, jeunes amoureux insoucians, couturiers de leur état, sont forcés de quitter leur village, Garbo, et de s'exiler pour fuir la dictature montante. Plus qu'une histoire. « Loin de Garbo » est un voyage musical, imaginé par Sigfried Baffert (auteur accueilli à Anse en 2016) sur une musique composée par Alexis Ciesla – un clarinettiste et compositeur hors pair. Un spectacle à partager en famille où il est question de transmission, d'humanité. Un conte musical sur trois générations teinté d'inspirations tsiganes, balkaniques et de jazz.

Prix du Livre audio Lire dans le Noir / France Culture 2019. Grand Prix international du disque pour enfant 2018 – Académie Charles Cros Coup de cœur de l'Académie Charles Cros 2018. Place en vente à l'Infothèque ou sur <https://service-culturel-anse.mapado.com/>

### **Bienvenue aux nouveaux Ansois**


La Mairie invite tous les nouveaux Ansois à une rencontre habitants / élus le samedi 30 novembre à 10 h à la salle Lucien-Blanchard. Venez nombreux.


### **La Médiathèque Albert-Gardoni en novembre**


 **Perlette raconte ... le 16 novembre à 10 h 15.**


« **Perlette et ses amis les animaux de la forêt** »


Perlette vous accueille avec vos enfants, à partir de 3 ans. Des histoires à retrouver une fois par mois à la médiathèque avec la participation des parents volontaires. Entrée libre.


 **Vous avez dit bébés lecteurs ? Samedi 23 novembre à 10 h 30. A tout p'tits petons.** Un temps de lecture pour les tout-petits (de 0 à 3 ans). Des livres pour rêver, s'émerveiller et s'éveiller pour les tout-petits ! Parents et enfants sont invités à découvrir les histoires, comptines et chansons de la médiathèque sur le thème de l'hiver.

 **La rentrée littéraire est à la médiathèque :** retrouver les romans de l'automne et sans doute quelques futurs prix littéraires.

 **Samedi 30 novembre à 11 h :** partagez vos bd préférées... Un moment de partage dont le titre reste à trouver ! Entrée libre.

 **Parents d'enfants inscrits au CP :** dans le cadre de notre action, « je suis au CP, je vais à la médiathèque », les parents sont invités à rencontrer l'équipe de la médiathèque les 16 ou 30 novembre pour un temps d'animation avec leur enfant. Renseignements auprès des enseignants.

 **Info de dernière minute :** la projection du 8 novembre dans le cadre du mois du film documentaire est annulée.

 **A tout savoir(s) :** l'animation dont vous êtes le héros ! Partagez votre passion ou votre savoir-faire avec les publics de la médiathèque un samedi matin. Pour toute information contactez-nous au ☎ 04.74.67.15.65 ou directement sur place.

### **Cérémonies du 11 Novembre**

8 h 45: dépôt de gerbe stèle des pompiers à la caserne (allée Aquazergues)


9 h 15 : dépôt de gerbes au cimetière d'Anse

9 h 45 Cérémonie à Ambérieux d'Azergues.

10 h 30 : Anse, départ du défilé Place du Général de Gaulle, rue du 3 septembre 1944, Monument 1914-18 (dépôt de gerbe), route de Lyon, rue Saint- Jean, place de la Panèterie, place des Frères Fournet (montée des couleurs et discours par les jeunes collégiens), rue du Château, monument 1939-45 (dépôt de gerbe),

11 h : vin d'honneur au caveau du Castelcom

12 h : cérémonie à Lachassagne

 **vendredi 8 novembre à 10 h**, la Municipalité de Anse organise une cérémonie avec les enfants des écoles, au monument aux morts 1914-18, à l'occasion de l'anniversaire de l'Armistice.

### **Fermeture de la Mairie**

La Mairie sera exceptionnellement fermée le samedi 2 novembre.

### **Colis de Noël de la Municipalité**

Comme chaque année, les Conseillers Municipaux et les membres du C.C.A.S. (Commission Communale d'Action Sociale) auront le plaisir de vous rencontrer les 14 et 21 décembre pour vous remettre le traditionnel colis de Noël. Colis destinés aux Ansois âgés de 75 ans et plus (détails dans le Anse Informations de décembre). Pour tous ceux qui viennent d'emménager à Anse et qui viennent de fêter leurs 75 ans, inscriptions en Mairie avant le 26 novembre ☎ 04.74.67.03.84.

### **Thé dansant de l'Interclasse en 7**

Dimanche 1<sup>er</sup> décembre à 14 h au Foyer Rural l'interclasse en 7 organise un thé dansant avec l'Orchestre de Guy Navarro. Réservation au ☎ 06.25.73.80 et 06.62.41.51.97

### **Assemblée Générale de l'association de la cantine scolaire**

Elle se déroulera le samedi 16 Novembre à 10 h 30, à la cantine de l'école Marcel-Pagnol, suivie du pot de l'amitié et de la visite des cuisines. Nous vous attendons nombreux.

### **Petite enfance La Parent'Aise**

Depuis septembre 2017, un Lieu d'Accueil Enfants-Parents « La Parent'Aise », ouvre ses portes de 9 h 30 à 12 h. Cet espace est ouvert tous les samedis matins même durant les vacances scolaires. Entrée libre, sans inscription préalable. Lieu collectif permettant l'échange, la rencontre avec d'autres enfants de 0 à 6 ans et d'autres parents. Une équipe d'accueillant vous attend pour partager votre expérience de parent. Nouveaux jeux pour les enfants, nouvelles rencontres pour petits et grands. N'hésitez pas à venir nous rencontrer ! Adresse : La Clairière, 1251, avenue de l'Europe (dans les locaux de l'accueil de loisirs « La Clairière »). Renseignements ☎ 04.72.54.48.76.

La Parent'Aise recherche des bénévoles pour être accueillant les samedis matins (profil recherché : issue du domaine de la santé, de l'enfance-petite enfance, du social).

### **Relais d'Assistants Maternels (R.A.M.) « Pâte à Sel » (service communautaire)**

100 rue Pasteur ☎ 04.74.09.47.38 [www.cc-pierresdorees.com](http://www.cc-pierresdorees.com)

C'est un lieu d'écoute d'information et de conseil à disposition des assistantes maternelles et des parents.

Le RAM organise des moments de rencontres entre assistantes maternelles autour d'activités d'éveil pour les jeunes enfants accompagnés de leur assistante maternelle.


Pour les parents, le RAM vous informe sur les différents modes de garde et vous accompagne dans vos démarches administratives.


### **L'île Pourpre – Comédie de Mikhaïl Boulgakov au Castelcom**

Dur métier que celui de directrice d'un grand théâtre populaire moscovite ! Trouver une pièce et obtenir l'aval de la censure avant la fin de saison. On dégote un auteur farfelu, détenteur d'une pièce sans queue ni tête - un truc tropical - on se costume en explorateurs, on vogue à travers les océans et en avant la musique !

Comédie, mascarade, épopée délirante confiée pour un soir à une bande de camarades-acteurs un peu dépassés par la situation. **Samedi 2 novembre à 20 h 30 et Dimanche 3 novembre à 17 h.** Administration et communication : équipe du Théâtre Pele-Mêle. Réservations ☎ 04.74.07.16.19

### **Les expositions de 2CEA (Centre Culturel d'Expressions Artistiques) à la chapelle Saint-Cyprien**

 **8 au 16 novembre : « HorizonS »** Peintures et photographies par Marie-Camille Motte, Laurence Verrier et Sibylle Motte. *Sibylle s'inspire de métaphores ou de contes sur les ânes. Marie Camille se laisse imposer la puissance des montagnes. Laurence exprime par la photographie l'univers féminin et son rapport au symbolique.* Ouverture : 9, 10 et 11 de 10 h à 18 h - vendredi 15 (14 h à 18 h) - samedi 16 (10 h à 18 h).

 **29 novembre au 8 décembre : 32<sup>e</sup> Salon d'hiver des Artistes locaux : multiples talents d'artistes peintres qui contribuent à la richesse de notre patrimoine culturel régional. Bel instant de partage !**

**Vernissage :** vendredi 29 novembre à 18 h 30 - **Ouverture :** les week-ends de 14 h30 à 18 h.

Tél ☎ 06.64.19.72.01 ou 06.32.96.66.86

### **Les conférences Histoire de l'Art de 2CEA (Centre Culturel d'Expressions Artistiques)**

Marta Pan et Vera Molnar, deux Hongroises à Paris nous font entrer dans un univers construit : l'une sculptrice et l'autre peintre de l'abstraction géométrique... Conférencier Marc Chauveau le mardi 12 novembre à 20h30 au Castelcom.

☎ 06.64.19.72.01

### **Cours et ateliers de 2CEA (Centre Culturel d'Expressions Artistiques)**

**Il est encore temps de s'inscrire au cours de Poterie Adultes du mercredi 18 h-20 h.** Renseignement et inscriptions ☎ 06.74.45.62.43. Par mail ✉ 2cea.anse.chateau@gmail.com. Par courrier : 2CEA (Centre Culturel d'Expressions Artistiques) - 3 rue du château

### **Visite de la vieille Ville de Anse par A.C.P. (Arts Civilisation et Patrimoine)**

Une visite guidée et gratuite du vieil Anse se déroulera le samedi 16 novembre. Rendez-vous à 15 h devant le château des Tours.

### **Nouveau à Anse**

Depuis le 14 octobre, changement d'adresse du Cabinet d'ostéopathie-étiopathie de Nathalie Berthelot : 5 place de la Panneterie (Cabinet partagé avec Amélie Vignolles - Ergothérapeute). Pour les rdv, 04.74.07.02.54 ou sur Doctolib.fr

### **Collecte des ordures ménagères**

■ **Collecte des ordures ménagères :** les mardis 5 - 12 - 19 et 26 novembre et les vendredis 1 - 8 - 15 - 22 et 29 novembre

■ **Collecte sélective** (bac à couvercle jaune) : les vendredis 8 et 22 novembre et pour Hameau de Graves sur Anse les mardis 5 et 19 novembre.

### **Médecins de garde**

Les gardes de week-end et de nuit sont intégralement assurées par la **MAISON MEDICALE DE VILLEFRANCHE** - 114 rue de Belleville.

**Il est nécessaire d'appeler la Maison Médicale de garde avant de se présenter ☎ 04.74.62.15.15.**

Les horaires d'ouverture de la Maison Médicale sont :

- du lundi au vendredi de 20 h à minuit
- le samedi de 12 h à minuit
- le dimanche de 8 h à minuit

**En dehors de ces horaires, appeler le 15.**

### **Pharmaciens de garde**

Contactez le service Résogardes au ☎ 32 37

### **Infos jeunes**

■ **C.M.P. (Centre Médico Psychologique) adulte** - 278 rue de l'Ancienne Distillerie - Gleizé ☎ 04.74.68.06.69.

**Pédo-psychiatrie** - 2 rue du Père Ogier ☎ 04.74.09.96.80

■ **Centre de Planification et d'Education Familiale** - 29 boulevard Burdeau à Villefranche-sur-Saône, rendez-vous au ☎ 04.74.65.54.84

**La Maison des Ados** : accueil gratuit et confidentiel des ados et jeunes de 12 à 25 ans, avec ou sans rendez-vous ; 22 rue Dessaigne à Villefranche-sur-Saône ☎ 04.74.60.59.00 ✉ contact@mda-villefranche.fr. Horaires : lundi, mardi, jeudi de 14 à 18 h ; mercredi de 14 à 19 h et vendredi de 14 à 16 h.

■ **Mission Locale** : accompagnement personnalisé des 16 / 25 ans sortis du système scolaire dans les domaines de la formation, de la recherche d'emploi et le soutien social, les mardis sur rendez-vous ☎ 04.74.02.91.50

### **Permanence en Mairie**

■ Conciliateur de justice : deux mardis par mois de 9 h à 12 h sur rendez-vous ☎ 04.74.67.03.84

■ Permanence UFC Que Choisir : un litige de consommation avec un professionnel ? Un conseiller UFC Que choisir peut vous recevoir sur rendez-vous pour examiner votre dossier un samedi matin en Mairie. ☎ 07.82.07.83.67 (entre 16 h et 19 h).

### **Horaire marché**

Les vendredis de 8 h à 12 h, avenue de Brianne (vers la Mairie)

### **ETAT CIVIL**

#### **Naissances**

10 naissances au mois de septembre dont Mia MARION née le 22 août

Zachary ROUSSELLOT né le 7 septembre

Nelson GAUDE FERREIRA né le 18 septembre

Camille DUQUESNE né 20 septembre

#### **Mariage**

Roxane CAMUZET et Tony MANDON mariés le 21 septembre

#### **Décès**

Raymonde DRUGUET ép. MATHON décédée le 5 octobre à Trévoux (91 ans)

Pilar MENDEZ SANCHEZ ép. VALLEJO DE DIAS décédée le 5 octobre à Trévoux (95 ans)

Marie Antoinette Adrienne TROUILLET ép. VIVIER décédée le 7 octobre à Anse (98 ans)

Directeur de la Publication : Daniel Pomeret

Rédacteur en Chef : Pascale Anthoine

Secrétaire de Rédaction : Valérie Albaret

Tirage à 3300 exemplaires

Impression : DG Promo

Mairie d'Anse : lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h et

samedi de 9 h à 12 h (état civil uniquement)

☎ 04 74 67 03 84 - Fax : 04 74 67 15 72

Mail Mairie : contact@mairie-anse.fr

Site : www.mairie-anse.fr

Mail pour Anse Infos : valbaret@mairie-anse.fr

Diffusion gratuite - Reproduction même partielle interdite